

Le mardi 6 Janvier 2026, à 16 heures 00, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis à la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes, à Lesneven, sous la présidence de Monsieur Christophe BÈLE.

Étaient présents les délégués suivants : Christophe BÈLE, Bernard BRIANT(v), Christophe COLIN, Stéphane CORRE (v), Pascal CORNIC, Marie-Annick CREAC’HCADEC, Nathalie CHALINE(v), Pierre GUIZIOU, Daniel GODEC (v) ; Nadège HAVET (v); Olivier LE FUR, Gilles MOUNIER, Yves ROBIN (v), André TALARMIN (v), Guy TALOC

Étaient absents : Anne BESCOND, Thierry GAUDEC, François-Xavier IMBERDIS, Jean JEZEQUEL, Marc JEZEQUEL, Lucien KEREBEL, Marguerite LAMOUR, Olivier MARZIN, René PAUGAM, Chantal SOUDON, Jean-François TREGUER

Monsieur le Président salue et présente ses vœux à l’assemblée réunie en salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes, à Lesneven, pour la première séance du Comité Syndical de cette année.

Christophe Bèle procède ensuite à l’appel des membres présents physiquement et ceux prenant part à la plénière en visioconférence. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h15. Marie-Annick Créac’Hcadec est désignée secrétaire de séance.

Sans remarque de la part des délégués, le procès-verbal de la dernière séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l’unanimité.

Monsieur le Président présente aux membres l’ordre du jour de la séance.

I. Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) 2026

Affaires soumises à délibération :

- **Présentation du rapport d’orientations budgétaires 2026**
- ✓ **Délibération n°1 : Tenue du débat d’orientations budgétaires 2026**

Le débat est ouvert par la présentation de l’analyse rétrospective de la situation financière.

➤ Analyse de la dette

Christophe Bèle commente l’état de la dette et rappelle la contraction de 2 emprunts.

Le premier, d’un montant de 1 600 000 €, contracté en 2018, pour le financement travaux d’interconnexion ouest (1^{ères} annuités remboursées à compter de fin janvier 2019) et qui arrivera à échéance en 2034.

Depuis 2020, le SEBL rembourse également des avances, perçues en 2018 auprès de l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne, destinées au financement des travaux d’amélioration de la filière de traitement sur l’usine de Kerlouron (durée 15 ans).

En 2021, un second emprunt a été souscrit afin de financer les travaux sur la filière boues de l’usine de Kerlouron (1^{ères} annuités remboursées à compter de fin juillet 2021). Cet emprunt sera intégralement remboursé en 2031.

➤ Situation financière 2020-2025

Michèle Abhervé présente les résultats financiers sur la période 2020–2025. Elle indique que le résultat global demeure solide à fin 2025, malgré une forte variabilité annuelle.

Elle souligne que l’épargne brute reste globalement positive, bien qu’en recul depuis 2023. Cette évolution s’explique notamment par la forte baisse des recettes constatée en 2023, suivie d’une augmentation en 2024. À cet égard, elle rappelle que l’avenant n°5 au contrat de DSP, signé en 2023, a acté la transformation des participations des collectivités adhérentes au service AEP en une surtaxe proportionnelle aux volumes vendus. Le délégataire SUEZ

facture et encaisse désormais, pour le compte du SEBL, la part syndicale ainsi que la redevance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, avant de les reverser au Syndicat. En 2023, seuls trois trimestres ont été comptabilisés, contre cinq trimestres en 2024.

Elle précise également que la capacité d'autofinancement nette est faible en 2025, en raison d'un niveau d'investissements particulièrement élevé.

Enfin, Michèle Abhervé indique que, si la trésorerie demeure encore confortable, elle est en diminution progressive. Compte tenu des investissements programmés, une vigilance accrue sera nécessaire afin de préserver l'équilibre financier à moyen terme.

Les orientations budgétaires et prospectives (2026–2030)

➤ Programmes environnementaux, études, travaux et démarches en lien avec la ressource

Mélanie Baric et Yann Gouez rappellent les actions prévues dans le cadre des programmes environnementaux, déjà présentés en détail lors de la dernière séance du Comité Syndical du 18 décembre 2025.

Gilles Mounier précise que la SCIC Coat Bro Montroulez a récemment changé de statut et qu'il représente désormais le SEBL en qualité d'administrateur. Il souligne une augmentation de la production de bois de + de 10% et rappelle que le bois de talus n'est actuellement valorisé qu'à 20 % de son potentiel selon l'étude de gisement menée sur le Bas-léon en 2025.

Christophe Colin indique que lors du dernier COPIL relatif à l'étude du schéma directeur du patrimoine, les scénarios présentés devront faire l'objet d'échanges avec les membres du Comité Syndical ainsi qu'avec la mairie de Kernilis.

Guy Taloc présente succinctement les opérations relevant du service de l'eau potable, déjà abordées plus largement lors de la réunion du 5 décembre 2025. Il apporte des précisions concernant l'opération de désenvasement des étangs, dont l'enveloppe prévisionnelle de 345 000 € pourrait s'avérer insuffisante. Les opérations ayant pris du retard, en raison de contraintes réglementaires, une nouvelle étude bathymétrique sera réalisée afin de redéfinir les volumes de sédiments à extraire.

Il mentionne également la sollicitation des EPCI auprès du SEBL pour élaborer la partie de ressource de leurs Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

➤ Les prospectives financières

Michèle Abhervé précise que la prospective est actualisée à partir du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réalisé par RCF consultant en 2025 et couvre la période 2025-2030.

✓ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont orientées à la hausse, notamment du fait :

- Des opérations en cours ciblées AEP : travaux d'extraction des sédiments des étangs, la facturation des travaux de vidage des lagunes des boues de l'usine, après la période d'observation et la levée des réserves
- De l'augmentation des charges de personnel : hausse du taux de la CNRACL, jusqu'en 2028, évolutions de carrière des agents, modification du tableau des emplois par des suppressions et créations de poste
- Des dépenses liées à la gestion et entretien des équipements d'eau potable

En recettes de fonctionnement, l'hypothèse structurante est le maintien d'une augmentation moyenne du prix de l'eau d'environ +3 %/an entre 2027 et 2030, évolution paraissant nécessaire afin d'absorber les investissements programmés et de préserver la capacité d'autofinancement (CAF).

Pour l'exercice 2026, les membres du Comité Syndical, réunis le 5 décembre 2025, ont acté la diminution de la part syndicale, compte tenu de la forte augmentation de la part SUEZ. À compter de 2027, la projection reprend les hypothèses établies par RCF Consultant afin de maintenir une situation financière soutenable à l'horizon 2030. Guy Taloc précise qu'une actualisation de ce prix devra être envisagée en 2027 au regard du PPI.

Pierre Guiziou se félicite de disposer de tarifs prévisionnels du prix de l'eau, permettant l'élaboration du PPI de sa structure.

✓ Investissement

Michèle Abhervé rappelle le caractère ambitieux du programme d'investissements, comprenant notamment :

- Eau potable : sécurisation des installations, réfection des bâtiments
- Réseaux et patrimoine : interconnexion IROISE 2 (≈ 2,3 M€ au total), renouvellement de canalisations, entretien des ouvrages, réorganisation du fonctionnement et stockage d'eau brute
- Études stratégiques : schéma directeur patrimonial, capacité énergétique du site de Kerlouron.

Le recours à l'emprunt à compter de 2026, avec une augmentation progressive de l'encours de dette, permettra d'assurer l'équilibre financier tout en maintenant des ratios d'endettement maîtrisés.

➤ **En conclusion**

La situation financière du Syndicat demeure globalement saine, sous réserve d'un pilotage attentif de la dette et de l'évolution du prix de l'eau.

À l'unanimité, les délégués valident la tenue du débat concernant les orientations budgétaires du Syndicat.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

II. Ressources humaine

Affaires soumises à délibération :

- Création d'un emploi non permanent (technicien agricole – zones humides et qualité de l'eau)
 - ✓ Délibération n° 2 : Création emploi non permanent « Technicien agricole, zones humides et qualité de l'eau » - Contrat de projet – Article L.332-24 du CGCT

Christophe Bèle présente les évolutions en matière de ressources humaines :

- La fin prochaine, en mars 2026, d'un CDD de technicien agricole
- Le départ, non remplacé en 2025, d'une chargée de projet « zones humides et qualité de l'eau »
- La proposition de création d'un emploi non permanent de chargé de projet (technicien territorial) destiné à assurer les missions suivantes :
 - Actions agricoles (agroécologie, accompagnement des exploitants),
 - Qualité de l'eau (données, analyses),
 - Zones humides (expertise technique SAGE).

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

Compte tenu des contraintes d'agenda, l'horaire du prochain comité Syndical est avancé à 10h00 le 5 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17h00.

La secrétaire de Séance

Le Président,

Marie-Annick CREAC'HCADDEC

Christophe BÈLE

Annexe : Liste des présents et excusés

MEMBRES TITULAIRES (classés par ordre alphabétique)				COMPETENCES						
Civilité	Prénom	NOM	Structure	AEP	Animation du SAGE	GEMA	Autres Missions	Présent(e)	Excusé(e)	Le cas échéant, Pouvoir donné à
Monsieur	Christophe	BÈLE	CLCL	●	●	●	●	x		
Madame	Anne	BESCOND	HLC		●	●	●			
Monsieur	Bernard	BRIANT	CCPI	●	●	●	●	x		VISIO
Monsieur	Christophe	COLIN	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	Stéphane	CORRE	CCPI	●	●	●	●	x		VISIO
Monsieur	Pascal	CORNIC	CLCL	●	●	●	●	x		
Madame	Marie-Annick	CREAC'HCADDEC	CCPA	●	●	●	●	x		
Madame	Nathalie	CHALINE	Brest Métropole		●		●	x		VISIO
Monsieur	Thierry	GAUDEC	Commune de Tréfléz	●			●			
Monsieur	Daniel	GODEC	CCPA	●	●	●	●	x		VISIO
Monsieur	Pierre	GUIZIOU	CLCL	●	●	●	●	x		
Madame	Nadège	HAVET	CCPA	●	●	●	●	x		VISIO
Monsieur	François-Xavier	IMBERDIS	CLCL	●	●	●	●			
Monsieur	Jean	JEZEQUEL	CCPL		●	●	●			
Monsieur	Marc	JEZEQUEL	CAPLD	●	●	●	●		x	Chantal SOUDON
Monsieur	Lucien	KEREBEL	CCPI	●	●	●	●		x	
Madame	Marguerite	LAMOUR	CCPI	●	●	●	●		x	
Monsieur	Olivier	LE FUR	CCPA	●	●	●	●	x		
Monsieur	Olivier	MARZIN	CCPA	●	●	●	●			
Monsieur	Gilles	MOUNIER	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	René	PAUGAM	CLCL	●	●	●	●			
Monsieur	Yves	ROBIN	CCPI	●	●	●	●	x		VISIO
Madame	Chantal	SOUDON	CAPLD	●	●	●	●		x	
Monsieur	André	TALARMIN	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	Guy	TALOC	CCPA	●	●	●	●	x		
Monsieur	Jean-François	TREGUER	CCPA	●	●	●	●			

Liste des invités

 Syndicat des Eaux du Bas-Léon		Feuille de présence à la réunion du 06 janvier 2026			
Le recueil des informations personnelles est nécessaire pour veiller à l'atteinte du quorum et à la validité des délibérations. Les données recueillies sont reprises dans l'entête des délibérations et du compte rendu de séance. Vous disposez de droits sur ces données personnelles (rectification, suppression...) que vous pouvez exercer en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh					
INVITES (ordre alphabétique)					
Civilité	Prénom	NOM	Structure	Présent(e)	Excusé(e)
Madame	Michèle	ABHERVE	SEBL	X	
Madame	Mélanie	BARIC	SEBL	X	
Monsieur	Julien	CHARBONNEL	ARS		
Madame	Françoise	DAMIEN	SEBL		X
Madame	Noémi	DEBAT	SEBL		X
Monsieur	Jean-Marc	DUBOULET	AELB		
Monsieur	Jean-Marc	GOARNISSON	CD29, SEA		
Monsieur	Yann	GOUEZ	SEBL	X	
Monsieur	Jérôme	GUILLEMOT	DDTM, SEB		X
Madame	Valérie	HORYNIECKI	SEBL	X	
Monsieur	David	LE SCANF	SUEZ		X
Monsieur	Francis	TAILLEBEAU	SUEZ		X
Monsieur	Patrice	UGUEN	SUEZ		X
Monsieur	Jean-François	VIAUX	DGFIP		